CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E212362** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/08/2024

Raison sociale : COUVERTURE ETANCHEITE CHOLETAISE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/09/2025

Capital : 3 000

1 ALLEE DES TILLEULS
49740 LA ROMAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 931 990 071 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 149183208 U - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 149183208 U - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/02/2026

Téléphone : 06 31 75 70 65 **Fax :**

Portable : 06 31 75 70 65

Responsabilité légale :
ROUSSEAU TONY, CLAUDE, JEAN-MARIE, BERNARD GÉRANT

Site Internet :

E-mail : tony.rousseau@outlook.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 13 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111 PROB	Tuiles canal (Technicité courante)		04/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 12:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.